



Distr.: générale  
24 mai 2010

Français  
Original : anglais

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

Treizième session  
Bamako, 21-25 juin 2010

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence se réunit en session ordinaire tous les deux ou trois ans. L'invitation du Gouvernement du Mali pour accueillir la treizième session ordinaire a été acceptée par la Conférence, à sa douzième session, qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 7 au 12 juin 2008.
2. À la suite de cette invitation, il a été décidé que la treizième session de la CMAE se tiendrait au Mali du 21 au 25 juin 2010 et que la session consisterait en une réunion du Groupe d'experts du 21 au 23 juin 2010 et un segment ministériel du 23 au 25 juin 2010.
3. À cet égard, le Bureau a examiné et adopté un ordre du jour provisoire pour la réunion ministérielle de la treizième session, qui figure dans le document UNEP/AMCEN/13/1. Le Bureau a également choisi pour thème de la session le « Renforcement des liens entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification à l'appui du développement durable ».
4. Quelques semaines avant l'ouverture de la session, le secrétariat distribuera une note d'information sous la cote UNEP/AMCEN/13/INF/1. La liste complète des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document.

## I. Objectifs et aperçu général du segment ministériel

5. La session vise principalement à fournir aux ministres de l'environnement une plateforme pour délibérer sur les questions de fond capitales pour l'Afrique et que le continent doit affronter dans le contexte de la désertification, des négociations permanentes sur les changements de climat et de l'appauvrissement de la diversité biologique. Les ministres participant à la session examineront le programme de travail indicatif de la CMAE pour 2011-2012. Ils examineront également les progrès accomplis en ce qui concerne :
  - a) Les préparatifs de l'Afrique en vue l'élaboration d'une position de négociation commune sur le régime international global sur les changements de climat pour l'après 2012;
  - b) L'élaboration du cadre global des programmes africains sur les changements climatiques;
  - c) Les préparatifs de l'Afrique aux fins de l'élaboration d'une position de négociation commune sur le régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages, en vue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010;
  - d) L'approche suivie par l'Afrique eu égard aux mesures de lutte contre la désertification à l'échelle du continent.

K1061381 080610

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

6. Les ministres délibéreront également sur l'état et l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE. Les données disponibles tendent à indiquer que le rythme des paiements par les États membres demeure assez lent, ce qui entrave l'application des décisions de la Conférence et de son programme de travail. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des évaluations critiques afin de donner de nouvelles orientations sur la démarche à suivre pour améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.
7. Les ministres examineront de nouveau, aux fins de son adoption, le texte révisé des statuts de la CMAE, qui a été établi sur la base des recommandations émises par les ministres à la huitième session de la Conférence, approuvé à la neuvième session, et renvoyé pour nouvel examen lors des dixième, onzième et douzième sessions.
8. Les ministres se pencheront également sur le nouveau statut de la CMAE, faisant désormais partie du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, ainsi que sur les questions qui s'y rapportent.
9. Le Groupe d'experts portera de nouvelles questions, telles que la question des produits chimiques, à l'attention des ministres, pour examen. Le Groupe attirera également l'attention sur un bilan des travaux entrepris aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
10. Les ministres adopteront les décisions découlant de leurs délibérations au titre des divers points de l'ordre du jour.

## **II. Points inscrits à l'ordre du jour**

### **A. Point 1: Ouverture de la réunion**

11. La cérémonie d'ouverture sera présidée par le Ministre sud-africain de l'environnement, Président sortant, tandis que le Ministre burkinabé de l'environnement exercera les fonctions de Rapporteur.
12. Le Président sortant de la CMAE présentera les membres du Bureau et les orateurs d'ouverture, dont le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
13. Le Président sortant de la CMAE invitera un dignitaire Mali à procéder à l'ouverture officielle du segment ministériel.
14. L'un des vice-présidents sortants de la CMAE présentera une motion de remerciements adressée au représentant du Mali, au Directeur exécutif du PNUE et à d'autres dignitaires.

### **B. Point 2 : Questions d'organisation**

#### **1. Élection du Bureau**

15. Le Président sortant de la CMAE présentera les résultats des consultations sous-régionales au sujet de la nomination aux postes vacants du Bureau, selon la procédure prévue par les statuts de la CMAE, et prononcera sa dernière allocution en qualité de Président de la Conférence.
16. Le Président sortant invitera le nouveau président à occuper son siège à la tribune et à prononcer son premier discours. À ce stade, l'Afrique du Sud transférera officiellement la présidence de la CMAE au Mali.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

17. Le Président de la CMAE présentera l'ordre du jour provisoire (UNEP/AMCEN/13/1).

#### **3. Organisation des travaux**

18. Le Président de la CMAE présentera le projet de calendrier des travaux figurant à l'annexe II du présent document et attirera l'attention de la Conférence sur la liste des documents établis pour le segment ministériel, contenue à l'annexe I.

**C. Point 3 : Examen du rapport sur la mise en œuvre des décisions prises à la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

19. Le Président invitera le Secrétaire de la CMAE à présenter un bref exposé sur la mise en œuvre des décisions prises par la CMAE à sa douzième session.

20. Les ministres seront saisis d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces décisions (UNEP/AMCEN/13/4).

**D. Point 4 : Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts**

21. Le Président du Groupe d'experts présentera le rapport de la réunion des experts comprenant une synthèse des travaux, ainsi que les recommandations et les projets de décision établis par le Groupe concernant notamment les questions d'actualité relatives à l'environnement et ayant une importance particulière pour l'Afrique (UNEP/AMCEN/13/3). La Conférence souhaitera peut-être prendre acte du rapport et examiner les projets de décision correspondants aux divers points de l'ordre du jour.

**E. Point 5 : Dialogue ministériel sur les politiques consacré à certains aspects de la mise en œuvre des conventions de Rio**

22. Le dialogue ministériel politique se déroulera en trois sessions portant sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification.

23. Le dialogue sur les changements climatiques a un double objectif. Il s'agit, tout d'abord, de poursuivre les discussions et les négociations qui assureront une présence et une voix fortes aux pays africains lors de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la sixième réunion de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendra à Cancún (Mexique) en novembre et décembre 2010. Les ministres examineront également les aspects essentiels du cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique. Ils seront amenés à explorer les opportunités que présentent les réponses aux effets des changements climatiques et à la variabilité du climat, ainsi que les arrangements institutionnels envisageables pour gérer et utiliser les ressources que communauté internationale consacre à la lutte contre les changements climatiques sur le continent africain.

24. Le dialogue sur les changements climatiques vise ensuite à examiner les conclusions des réunions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, tenues à Addis-Abeba le 11 mai 2010 et à Bamako le 23 juin 2010. L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avait approuvé, à sa douzième session, l'établissement de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, composée des représentants de l'Algérie, du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, de Maurice, du Mozambique, du Nigeria et de l'Ouganda, outre les présidents de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine et de la CMAE.

25. Le dialogue ministériel sur la diversité biologique (variabilité des organismes vivants et des systèmes dont ils font partie) sera consacré à l'examen et à l'adoption de la position africaine commune et de la contribution de l'Afrique au processus final de prise de décision sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages, qui aura lieu à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il convient de noter que les participants à la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages, qui s'est tenue à Cali (Colombie) en mars 2010, sont parvenus à un consensus sur le projet de protocole de Nagoya relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages. Ce consensus a marqué l'aboutissement d'une semaine d'après négociations et de travaux préparatoires intenses.

26. À sa dixième session, la Conférence des Parties devrait évaluer la réalisation de l'objectif de la Convention à l'horizon 2010 qui est de réduire sensiblement le rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique, adopter un régime international régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages et célébrer 2010, Année internationale de la biodiversité.

27. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagées à prendre des mesures, aux niveaux national et international, en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention : la conservation de la diversité biologique; l'utilisation durable de ses éléments; et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. En dépit de ces engagements, l'appauvrissement de la biodiversité s'accélère à un rythme sans précédent et est aggravé par les effets des changements climatiques. Il est donc urgent que la communauté internationale s'attaque aux menaces que pose l'appauvrissement de la diversité biologique.

28. Le dialogue ministériel sur la désertification vise à clarifier les liens inhérents entre la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques. Les problèmes que posent la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour l'environnement mondial persistent et menacent de faire reculer les modestes progrès réalisés par les pays africains dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les effets néfastes de la désertification et de la dégradation des terres sont aggravés par les changements climatiques et la variabilité du climat. Il est donc essentiel que les initiatives de lutte contre les changements climatiques en Afrique tiennent compte, entre autres, des mesures de gestion durables des terres et des ressources en eau.

29. Il sera rappelé que les discussions du segment de haut niveau de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui s'est tenue à Buenos Aires en septembre et octobre 2009, visaient à répondre à la question « quelle place est-elle attribuée aux sols dans les négociations en cours pour un nouveau régime sur les changements climatiques à Copenhague ? ». L'importance de cette question ainsi que les conclusions décevantes du Sommet sur les changements climatiques qui s'est tenu à Copenhague en décembre 2009 imposent un réexamen de cette question en vue, cette fois-ci, des négociations qui auront lieu au Mexique.

## **F. Point 6 : Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

### **1. État du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

30. Le niveau des contributions au Fonds général d'affectation spéciale demeure faible, en raison notamment du manque de clarté eu égard au montant minimum des contributions annuelles des États membres. Le représentant du secrétariat présentera un exposé sur l'état du Fonds d'affectation spéciale et les ministres souhaiteront peut-être convenir des moyens pour améliorer les contributions des pays et l'utilisation du Fonds. Un rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale figure dans le document UNEP/AMCEN/13/5.

### **2. Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

31. Dans la décision 4 adoptée à sa neuvième session, la CMAE a prié le secrétariat d'engager un ou plusieurs consultants pour poursuivre le peaufinage des statuts, en s'appuyant sur les observations liminaires du préambule de cette décision. La version révisée des statuts, préparée conformément à cette décision, a été distribuée à la dixième session ordinaire de la CMAE, qui s'est tenue à Sirte (Jamahiriya arabe libyenne) en juin 2004. À cette même session, la CMAE a demandé la redistribution de ce document aux États membres en vue d'une deuxième série de consultations au niveau national. À ses onzième et douzième sessions, la CMAE a demandé le report du débat sur ce document jusqu'à la treizième session. Les ministres seront priés de fournir des orientations sur les prochaines mesures à prendre en vue de l'adoption du texte révisé des statuts.

### **3. Examen de la question relative à l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, et questions connexes**

32. La CMAE devrait réfléchir aux perspectives d'avenir au vu de la décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) de février 2009, par laquelle l'Assemblée de l'Union africaine a décidé de reconstituer les comités spécialisés (DOC. EX.CL/496(XIV)). Par suite de cette décision, la CMAE fait désormais partie du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine.

33. Les délibérations devraient tenir compte des initiatives importantes récemment entreprises au sein de l'Union africaine sur la question des changements climatiques. Des efforts ont en outre été fournis en vue de créer des synergies entre les travaux de la CMAE et ceux de l'Union africaine et de la Commission de l'Union africaine dans le domaine des changements climatiques. Il s'agit d'un point particulièrement important au vu des résultats du Sommet de l'Union africaine tenu à Sirte en juillet 2009 et de la création de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, dont le Président de la CMAE est membre.

**G. Point 7 : Lieu de la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

34. La quatorzième session de la CMAE devra être accueillie par un État membre de la sous-région de l'Afrique de l'Est. En l'absence d'invitation à cet effet, le Président proposera que la quatorzième session se tienne au siège du PNUE à Nairobi, qui abrite le secrétariat de la CMAE.

**H. Point 8 : Adoption du rapport du segment ministériel**

35. Le Rapporteur présentera le projet de rapport sur les travaux du segment ministériel. Les projets de décision retenus seront présentés par le Président.

**I. Point 9 : Questions diverses**

36. Les questions qui sont dignes d'être prises en considération mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour seront examinées.

37. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat, pour distribution au cours de la session. Une version anglaise du document doit être rendue disponible. Dans le cas où une décision devait être prise, un projet de texte serait également rendu disponible, en anglais.

**J. Point 10 : Clôture de la session**

38. À l'issue des échanges de politesse d'usage, le Président prononcera la clôture officielle de la session.

## Annexe I

## Liste des documents

<b>Documents de travail</b>	
UNEP/AMCEN/13/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/AMCEN/13/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/AMCEN/13/3	Report of the expert group segment
UNEP/AMCEN/13/4	Rapport du secretariat pour la période allant de juillet 2008 à juin 2010
UNEP/AMCEN/13/5	État du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
UNEP/AMCEN/13/6	Draft revised constitution of the African Ministerial Conference on the Environment
UNEP/AMCEN/13/7	Consideration of the African Ministerial Conference on the Environment as part of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water, and Environment of the African Union and related matters
UNEP/AMCEN/13/8	Draft comprehensive framework of African climate change programmes
UNEP/AMCEN/13/9	Projet de stratégie de communication de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de changement climatique
UNEP/AMCEN/EGM/13/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/AMCEN/EGM/13/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/AMCEN/EGM/13/3	Projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2011–2012
<b>Documents d'information</b>	
UNEP/AMCEN/13/INF/1	Information note on the thirteenth session
UNEP/AMCEN/13/INF/2	Report on the implementation of decision 6
UNEP/AMCEN/13/INF/3	Report on the African regional seas programme
UNEP/AMCEN/13/INF/4	Compilation of recommendations for combating climate change in Africa and the subregions
UNEP/AMCEN/13/INF/5	Africa regional implementation meeting policy statement to the Commission on Sustainable Development at its eighteenth and nineteenth sessions on the 10-year framework of programmes on sustainable consumption and production
AMCEN/SS/III/6	Rapport du segment ministériel de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/EX.MTG/II/2	Rapport de la deuxième session extraordinaire sur le changement climatique

AMCEN/SS/III/4	Rapport de la réunion du Groupe d'experts de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/AHLPCC/2/2	Rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques
AMCEN/CA/CC/1	Rapport de la réunion sous-régionale de l'Afrique centrale sur les changements climatiques organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/EAC/CC/1	Rapport de la réunion sous-régionale de l'Afrique de l'Est sur les changements climatiques, conjointement organisée par la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/NSA/CC/1	Report of the North and Southern African subregional meeting on climate change
<b>Documents de référence</b>	
AMCEN/13/Ref/1	Review and analysis of the negotiating text on long-term cooperative action in the light of the specific circumstances of Africa
UNEP/AMCEN/Ref/2	Climate change, clean technology and green growth opportunities in Africa
UNEP Doc.	State of biodiversity in Africa

## Annexe II

## Organisation des travaux, 23–25 juin 2010

<b>23 juin 2010</b>	
15 h 00 – 17 h 00	<b>Point 1 : Ouverture de la session</b>
17 h 00 – 17 h 30	<i>Pause café</i>
17 h 30 – 18 h 15	<b>Point 2 : Questions d'organisation :</b> <i>Point 2 a) : Élection du Bureau</i> <i>Point 2 b) : Adoption de l'ordre du jour</i> <i>Point 2 c) : Organisation des travaux</i>
18 h 15 – 18 h 30	<b>Point 3 : Examen du rapport sur l'application des décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session</b>
18 h 30 – 18 h 45	<b>Point 4 : Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts</b>
<b>24 juin 2010</b>	
9 h 00 - 11 h 00	<b>Point 5 : Dialogue ministériel sur les politiques I</b> (Changements climatiques – régime international sur les changements climatiques pour l'après-2012)
11 h 00 – 11 h 30	<i>Pause café</i>
11 h 30 – 12 h 45	<b>Point 5 : Dialogue ministériel sur les politiques II</b> (Régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages)
12 h 45 – 14 h 30	<i>Déjeuner</i>
14 h 30 – 16 h 00	<b>Point 5 : Dialogue ministériel sur les politiques III</b> (Quelle place est-elle attribuée aux sols dans les négociations en cours pour un nouveau régime sur les changements climatiques à Copenhague ?)
16 h 00 – 16 h 20	<i>Pause café</i>
16 h 20 – 16 h 50	<b>Point 6 a) : État du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement</b>
16 h 50 – 17 h 30	<b>Point 6 b) : Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement</b>
17 h 30 – 18 h 00	<b>Point 6 c) : Examen de la question relative à l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, et questions connexes</b>



<b>25 juin 2010</b>	
9 h 00 - 10 h 00	<b>Présentation du résumé du dialogue ministériel sur les politiques préparé par le Président</b>
10 h 00 – 11 h 00	<b>Examen de la Déclaration de Bamako et des décisions prises à la treizième session</b>
11 h 00 – 11 h 30	<i>Pause café</i>
11 h 30 – 11 h 45	<b>Point 7 : Lieu de la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement</b>
11 h 45 – 12 h 45	<b>Exposés des orateurs invités</b>
12 h 45 – 15 h 00	<i>Déjeuner</i>
15 h 00 – 16 h 00	<b>Point 8 : Adoption du rapport du segment ministériel</b>
16 h 00 – 16 h 15	<b>Point 9 : Questions diverses</b>
16 h 15 – 16 h 30	<b>Point 10 : Clôture de la session</b>